



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 12 juin 2024

Séance Publique du
Mercredi 19 juin 2024

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Christine LE NORMAND à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Claude ORVOINE, Emmanuelle TROCADERO à Michel LE MESTRALLAN, Marie-Hélène HUCHET à Annie VERDES.

Secrétaire de séance : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL.

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

n°11

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Liliane MARTEVILLE

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect de la Loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant les nécessités suivantes :

- 1- CULTURE - Ecole de musique : création d'un poste de professeur de contrebasse à hauteur de 4/20^{ème} (soit 0,2 Equivalent Temps Plein ETP) et diminution d'autant du volume horaire du poste de professeur de piano à compter du 1^{er} septembre prochain,
- 2- DEEJS - Sports : dans la perspective d'un prochain départ à la retraite au sein du service, création d'un poste de coordinateur de l'entretien des bâtiments sportifs et suppression d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments sportifs,
- 3- DAG – Coordination Administrative et Relation à l'Usager (CARU) : création d'un poste de responsable de service

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment l'article L.313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de ladite collectivité,

Vu l'avis de la Commission « » du 6 Juin 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **MODIFIE** le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

Pôle	Direction - Service	Poste	Cat.	Filière(s)	Grade(s) mini → maxi	Temps travail (complet ou non complet)	Création (+) ou Suppression (-) ETP	Poste ouvert aux contractuels (Oui/Non) Si oui, réf art. Code Général Fonction Publique (CGFP) et niveau mini recrutement
Une Ville Pour Tous	CULT – Ecole musique	Professeur contrebasse	B	Culturelle	Assist ens art → Assist ens art Pal 1Cl	TNC	+0.2	Oui Art. L332-8-2° BAC
	CULT – Ecole musique	Professeur piano	B	Culturelle	Assist ens art → Assist ens art Pal 1Cl	TNC	-0.2 (à/c du 01/09/24)	
	CULT – Ecole musique	Professeur contrebasse	B	Culturelle	Assist ens art → Assist ens art Pal 1Cl	TNC	+0.2	Oui Art. L332-8-2° BAC
	DEEJS - Sports	Coordinateur entretien	C	Technique	Adjt tech → Agent maitrise Pal	TC	+1	Oui Art. L332-8-2° Diplôme niv V ou V bis
		Agent entretien			Adjt tech → Adjt tech Pal 1Cl	TC	-1 (à/c du 01/09/24)	
Direction Générale	DAG - CARU	Responsable CARU	B	Administrative	Rédacteur → Rédacteur Pal 1Cl	TC	+1	Oui Art. L332-8-2° BAC
TOTAL							+1	(+ 2,2 au 19/06/24)

- ADOPTE le tableau des effectifs figurant en annexe et de fixer les effectifs budgétaires à 260,425 postes Equivalents Temps Plein (ETP) et les postes pourvus à 249,225 ETP à la date du 19 juin 2024.
- PREVOIT ET INSCRIT les crédits nécessaires au budget

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

